

**SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Alain Lachat (PLR), président, puis Gabriel Willemin (PDC), premier vice-président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Maëlle Courtet-Willemin (PDC), David Eray (PCSI), Corinne Juillerat (PS), Frédéric Juillerat (UDC), Jean-Pierre Mischler (UDC), André Parrat (CS-POP), Maryvonne Pic Jeandupeux (PS) et Agnès Veya (PS)

Suppléants : Raoul Jaeggi (PDC), Jean-Daniel Tschan (PCSI), Jämes Frein (PS), Damien Lachat (UDC), Didier Spies (UDC), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Diego Moni Bidin (PS) et Josiane Daepf (PS)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

---

**1. Communications****2. Election d'un membre et d'un remplaçant, éventuellement deux remplaçants, de la commission de gestion et des finances**

Sont élus tacitement : Claude Mertenat (PDC) en qualité de membre, Josiane Sudan (PDC) en qualité de remplaçante et Gilles Froidevaux (PS) en qualité de remplaçant.

**3. Election d'un remplaçant de la commission de l'environnement et de l'équipement**

Gabriel Friche (PCSI) est élu tacitement.

**4. Election d'un remplaçant de la commission de la justice**

Fabrice Macquat (PS) est élu tacitement.

**5. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission des affaires extérieures et de la réunification**

Sont élus tacitement : Carlo Caronni (PS) en qualité de membre et Loïc Dobler (PS) en qualité de remplaçant.

## **6. Election d'un remplaçant de la commission de la santé**

Patrick Haas (PCSI) est élu tacitement.

## **7. Election d'un remplaçant de la commission de la formation**

Anne Froidevaux (PDC) est élue tacitement.

## **8. Questions orales**

- Josiane Daepp (PS) : Avis du Gouvernement concernant l'initiative fédérale «Contre l'immigration de masse» (satisfaite)
- Gabriel Schenk (PLR) : Précisions quant à l'implantation du projet Paléojura et à l'utilisation des crédits votés (satisfait)
- Vincent Wermeille (PCSI) : Enquête de la commission de la concurrence sur la libre-circulation des notaires (satisfait)
- Emmanuel Martinoli (VERTS) : Annulation par le Tribunal cantonal du plan spécial pour la DCMI Grosse Fin Ouest de Soyhières (partiellement satisfait)
- Didier Spies (UDC) : Montant de l'impôt frontalier dû par la France aux cantons (satisfait)
- Yves Gigon (PDC) : Possibilité de déposer plainte pénale par internet (satisfait)
- Edgar Sauser (PLR) : Achat de chevaux franches-montagnes par l'Armée suisse (satisfait)
- Damien Lachat (UDC) : Rapport du SECO sur les frontaliers (partiellement satisfait)
- Vincent Wermeille (PCSI) : Le Gouvernement a-t-il été victime d'écoutes par la NSA ? (partiellement satisfait)

## **Présidence du Gouvernement**

### **9. Rapport du Gouvernement sur les affaires extérieures pour l'année 2012**

Ce rapport est discuté.

## **Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes**

### **10. Interpellation no 815**

**Gens du voyage : interrogations à Courgenay, Bure et sur une solution provisoire intercantonale**

**Yves Gigon (PDC)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Francis Charmillot (PS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

### **11. Décret sur les traitements du personnel de l'Etat (deuxième lecture)**

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 49 voix contre 4.

Article 5, alinéa 1

<sup>1</sup> Le traitement annuel brut du personnel de l'Etat pour un emploi à plein temps, treizième mois compris, est déterminé par les classes de traitement suivantes :

Classes	Minimum en francs		<u>Gouvernement et</u>	<u>Minorité</u>
			<u>majorité de la commission</u>	<u>de la commission</u>
			Maximum en francs	Maximum en francs
Classe 1	46'150.00	à	66'456.00	64'610.00
Classe 2	48'240.10	à	69'465.70	67'536.15
Classe 3	50'424.80	à	72'611.75	70'594.70
Classe 4	52'708.50	à	75'900.20	73'791.90
Classe 5	55'095.60	à	79'337.65	77'133.85
Classe 6	57'590.80	à	82'930.75	80'627.10
Classe 7	60'199.00	à	86'686.60	84'278.60
Classe 8	62'925.35	à	90'612.50	88'095.50
Classe 9	65'775.20	à	94'716.25	92'085.30
Classe 10	68'754.05	à	99'005.85	96'255.65
Classe 11	71'867.85	à	103'489.70	100'615.00
Classe 12	75'122.60	à	108'176.60	105'171.65
Classe 13	78'524.85	à	113'075.80	109'934.80
Classe 14	82'081.15	à	118'196.85	114'913.60
Classe 15	85'798.50	à	123'549.85	120'117.90
Classe 16	89'684.25	à	129'145.25	125'557.95
Classe 17	93'745.90	à	134'994.10	131'244.25
Classe 18	97'991.55	à	141'107.80	137'188.15
Classe 19	102'429.45	à	147'498.40	143'401.25
Classe 20	107'068.35	à	154'178.45	149'895.70
Classe 21	111'917.35	à	161'161.00	156'684.30
Classe 22	116'985.95	à	168'459.75	163'780.35
Classe 23	122'284.10	à	176'089.10	171'197.75
Classe 24	127'822.20	à	184'063.95	178'951.10
Classe 25	133'611.10	à	192'400.00	187'055.55

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 42 voix contre 13.

Article 15 – Primes

Gouvernement et majorité de la commission :

<sup>1</sup> Le Gouvernement peut allouer une prime en nature ou en espèces à un employé ou à un groupe d'employés au vu de l'excellence des prestations fournies ou en raison de l'accomplissement d'une tâche dépassant le cadre habituel de travail.

<sup>2</sup> Les primes en espèces sont versées en avril suivant l'année de référence.

<sup>3</sup> La valeur totale des primes et des gratifications de fidélité selon article 17 ci-après ne peut excéder, par année et par département, 1 % des salaires totaux inscrits au budget du département concerné.

<sup>4</sup> La prime en espèces ne peut dépasser 2'000 francs par année et par personne. Elle est octroyée sans tenir compte du taux d'activité de l'intéressé.

Minorité de la commission :

(Pas d'article 15.)

Article 3, lettre c

Gouvernement et majorité de la commission :

c) la détermination du salaire en tenant compte, pour la classe de traitement, de la fonction, pour les annuités, de la durée des rapports de service et de l'expérience et, pour les primes, des prestations de l'employé.

Minorité de la commission (en lien avec l'article 15) :

c) la détermination du salaire en tenant compte, pour la classe de traitement, de la fonction et, pour les annuités, de la durée des rapports de service et de l'expérience.

Article 4, lettre c

Gouvernement et majorité de la commission :

c) les allocations spécifiques : notamment l'allocation de suppléance, la prime, la rétribution de tâches particulières, la gratification de fidélité;

Minorité de la commission (en lien avec article 15) :

c) les allocations spécifiques : notamment l'allocation de suppléance, la rétribution de tâches particulières, la gratification de fidélité;

Au vote, les propositions du Gouvernement et de la majorité de la commission sont acceptées par 30 voix contre 22.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, le décret est accepté par 45 voix contre 4.

**12. Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 47 députés.

**13. Modification de la loi sur l'école obligatoire (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 47 députés.

**14. Abrogation de la loi sur les traitements des membres du corps enseignant (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, l'abrogation de la loi est acceptée par 46 députés.

**15. Décret fixant le traitement des membres du Gouvernement (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, le décret est accepté par 46 députés.

**16. Question écrite no 2595**

**Révision des comptes communaux : quelle importance aux yeux du Service des communes ?**

**Géraldine Beuchat (PCSI)**

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**17. Question écrite no 2599**

**Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) : faisons le point sur la situation !**

**Yves Gigon (PDC)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**Département des Finances, de la Justice et de la Police**

**18. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2014**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Les procès-verbaux nos 58 et 59 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12 heures.

Delémont, le 19 décembre 2013

Le président :  
Alain Lachat

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître